

# Vallery



## INFORMATIONS MUNICIPALES

N° 2 - AVRIL 2018

Madame, Monsieur, Chers Vallérianais,

Voici, déjà notre deuxième exemplaire du nouveau « Lien de Vallery ».  
Toujours en version courte pour mieux coller à l'actualité locale.

Actualité qui s'annonce riche pour ce mois de mai !

Plusieurs événements sont prévus auxquels je vous invite à participer sans retenue :

La prise d'arme du 8 mai au monument aux morts avec son traditionnel moment convivial au « beau soleil ».

Le 8 mai également, le vide grenier organisé par l'amicale des pompiers.

Et le 2 juin la journée départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Yonne qui cette année se passera à Vallery.

De beaux et grands moments en perspective !

Je profite également de cette tribune pour réitérer notre « appel au peuple, pour nous proposer des articles, nous faire part de vos idées ou si vous souhaitez faire paraître des informations : animations aux alentours, articles de fond ou pourquoi pas, des petites annonces.

Faites-vous connaître auprès de la mairie si vous êtes intéressés.

Et n'oubliez pas, pour les informations plus générales, le site internet de la commune a été profondément revu et actualisé.  
Vous pouvez le consulter sur [www.mairie-de-vallery.fr](http://www.mairie-de-vallery.fr)

J'espère que la nouvelle formule de notre « Lien » répond à vos attentes et je vous en souhaite bonne lecture !

Le Maire,  
Jean-Pierre ALLEMAND

### COMMEMORATION DE L'ARMISTICE 1945

**MARDI 8 MAI 2018**

**A 9 heures 30 au Monument aux Morts**

Musique par l'Orchestre d'harmonie du Gâtinais en Bourgogne

A l'issue de la cérémonie, un verre de l'amitié sera servi en toute convivialité au bar Le Beau Soleil.

Nous comptons sur votre présence !



Les enfants de l'école de Vallery sont partis à pieds en direction de la Margottière, ceux de l'école de Brannay on fait le chemin en car pour se retrouver au départ de la course et ensuite assister au spectacle dans la salle des fêtes. Un bon moment de partage tous ensemble !!!



29 mars 2018

VENDREDI 25 MAI 2018



SI VOUS SOUHAITEZ VOUS REUNIR DANS VOS QUARTIERS  
POUR UN MOMENT CONVIVAL !!

C'est le moment !!

#### Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux arrivants

Mr TAYMANS Daniel

M.TORAL-HERNANDEZ Sébastien et  
Mme GRAFFAGININO Anne-charlotte

#### Etat Civil 1<sup>er</sup> trimestre 2018

##### Naissance :

Emma RATEAU née le 14 mars

##### Pacs :

Elodie LASSAUNIERE et Justine PIVARD  
Sébastien AFONSO et Emeline BLEUSE

## Infos pratiques

### DECLARER SON CHIEN

#### 1<sup>ere</sup> catégorie et 2<sup>eme</sup> catégorie

**Depuis le 31/12/2009, la détention de chiens dits "dangereux" est soumise à la délivrance d'un permis de détention par le maire de la commune où résident les propriétaires de ces chiens.**

En cas de constatation de défaut de permis de détention, le maire (ou le préfet) met en demeure le propriétaire ou le détenteur du chien de régulariser la situation dans un délai maximal d'un mois. L'absence de régularisation peut entraîner le placement du chien dans un lieu de dépôt adapté à l'accueil ou à sa garde et faire procéder sans délai de mise en demeure à son euthanasie. Les frais occasionnés par ces procédures sont à la charge du propriétaire ou du détenteur\*.

*\* Le détenteur est celui qui est en charge de l'animal lors du contrôle, même s'il n'est pas propriétaire.*

#### 1<sup>ère</sup> quinzaine du mois de MAI

FERMETURE AGENCE POSTALE COMMUNALE

Mercredi matin 02 mai

En raison du Congrès Départemental des sapeurs-pompiers, cette année exceptionnellement, il n'y aura pas de feu d'artifice, ni fête de la Saint Jean.

Merci de votre compréhension.

#### TARIFS DES CONCESSIONS

A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018

##### CIMETIERE

30 ans : 100€

Perpétuelle : 300€

##### COLUMBARIUM

30 ans : 250€

50 ans : 500€

Perpétuelle : 2000€